

## INFORMATION



### PROJET de reconstruction de la chaussée, incluant les égouts pluviaux et sanitaires, À SAINTE-PÉTRONILLE

Comme annoncé dans l'édition de juin 2020 du journal municipal Le Beau Lieu, **la municipalité de Sainte-Pétronille implantera, en 2021, un système de traitement des eaux usées collectif. Ce système** inclura un sous-système de traitement localisé derrière le bâtiment de la mairie, des conduites sanitaires sous la chaussée du chemin Royal et des rues municipales Gagnon et Laflamme ainsi qu'un exutoire vers le fleuve Saint-Laurent.

Les nouvelles conduites sanitaires devant passer en grande partie sous le Chemin Royal, la municipalité de Sainte-Pétronille a travaillé de concert avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) et les compagnies de services publics concernées (Hydro-Québec et Bell) afin de réaliser son projet d'assainissement des eaux usées. L'installation de telles conduites engendre inévitablement des excavations. Le Ministère profitera donc de la reconstruction de la route pour corriger le drainage dans le secteur, effectuer la réfection du trottoir, des voies de virages et faire une mise à niveau de certaines intersections.

#### Travaux d'abattage et d'élagage d'arbres prévus à l'automne 2020 : une démarche favorisant la conservation

Afin de **minimiser les impacts** sur la couverture forestière caractérisant Sainte-Pétronille, une démarche pour la conservation des arbres a été élaborée dès le début du projet. Tous les arbres présents dans un corridor de sept mètres de chaque côté du chemin Royal et des rues municipales touchées par le projet ont été caractérisés et une **valeur de conservation** leur a été attribuée par des spécialistes, selon la méthode de la Société internationale d'arboriculture du Québec.

Des périmètres de protection optimale et minimale ont été déterminés pour chacun. Ces périmètres représentent les limites d'excavation à ne pas franchir pour assurer leur survie et leur stabilité après les travaux.

Avec ces données très précises, les concepteurs de la route (MTQ), des réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux (municipalité) ainsi que des services publics aériens (Hydro Québec et Bell) ont pu déterminer la **meilleure solution** pour que les travaux évitent d'endommager le plus d'arbres possible, et ce, en priorisant ceux dotés d'une valeur de conservation plus élevée. Certains arbres seront ainsi conservés, mais d'autres devront être abattus. À noter que des **plantations de remplacement** sont prévues au printemps 2022.

#### Des mesures de protection spéciales

Lors des travaux, le Ministère **adaptera ses méthodes** de construction habituelles pour que les arbres, dont les racines qui seront touchées par des travaux, entre leurs périmètres de protection optimale et minimale. Des mesures de protection spéciales seront donc mises en place lors des interventions pour assurer leur survie : excavation supervisée par un spécialiste en foresterie, taille franche des racines, toile humidifiée sur les racines exposées, arrosage fréquent, fertilisation par injection pendant deux ans, élagage ciblé pour réduire l'évaporation, obligation de fermer les tranchées rapidement, protection des troncs, protection contre la compaction, etc.

De plus, étant donné les changements apportés à la géométrie de la route, le déplacement de certains poteaux de services publics est requis. Bell, le propriétaire du parc de poteaux, installera les câbles en porte-à-faux au-dessus du chemin Royal, réduisant ainsi les besoins en élagage et en abattage sur les propriétés privées. Hydro-Québec a pour sa part réduit ses besoins de dégagement qui sont habituellement de l'ordre de quatre mètres.

# INFORMATION



## Pour plus d'informations

**Les propriétaires touchés par les opérations d'abattage recevront bientôt une lettre personnalisée avec l'information détaillée les concernant. Par la suite, ils seront contactés cet automne pour évaluer les différentes options de plantation de remplacement.**

À noter que pendant toute la durée des opérations d'abattage et d'élagage, les consignes et directives de santé publique seront rigoureusement respectées et des mesures d'hygiène, de santé et de sécurité seront mises en place.

Vous pouvez également recevoir les informations concernant ces travaux en vous inscrivant à notre **liste d'envoi électronique** à l'adresse [dgcnat@transports.gouv.qc.ca](mailto:dgcnat@transports.gouv.qc.ca) en spécifiant le chantier en objet soit : « Reconstruction de la chaussée, incluant les égouts pluviaux et sanitaires, à Sainte-Pétronille ».

Pour formuler un commentaire ou faire une demande de renseignements quant à ces travaux, vous pouvez **joindre la municipalité de Sainte-Pétronille** par courriel à l'adresse suivante : [infoprojet.eau@gmail.com](mailto:infoprojet.eau@gmail.com).